

## **RÈGLEMENT RUN AND BIKE DE VECQUEMONT**

### **Article 1 : Organisation**

Le Run&Bike est organisé par le cercle d'animation de VECQUEMONT.

### **Article 2 : Présentation**

L'épreuve, conviviale et accessible à tous est ouverte à toute personne licenciée ou non, âgée de 10 ans et plus. Le Run&Bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale).

Les coureurs s'élanceront en premier avec 2 min d'avance et seront rejoints par les vététistes pour effectuer ensemble le parcours défini. C'est une course où les équipiers restent groupés, le VTT servant de témoin pour un passage de la main à la main avec prise de relais de durée libre.

Les équipiers doivent passer ensemble la ligne d'arrivée.

### **Article 3 : Parcours**

Le parcours du Run&Bike est constitué d'une boucle de 11 kms à faire 1 ou 2 fois selon la formule choisie et la catégorie dans laquelle se trouve l'équipe.

L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain avec une majorité du parcours en chemin dont la tête de cheval reliant Vecquemont et Lamotte Brebière.

Un autre parcours « initiation » d'une boucle de 2,5 kms dans le centre de la commune, essentiellement sur bitume. Il est ouvert à tout public.

Dans le souci de respecter la nature, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

### **Article 4 : Règles de course**

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire du départ à l'arrivée pour les deux membres de chaque équipe, qu'il soit sur le vélo ou en course à pied.

Les participants sont tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée. Les organisateurs ne seront pas responsables de tout accident survenu en dehors de cette limite.

Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT.

Le dossard doit être fixé sur le guidon du vélo pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification.

Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des commissaires de course, celles-ci sont sans appel.

### **Article 5 : Licences et certificats médicaux**

Au moment du retrait du dossard, chaque participant devra fournir un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Pour les licenciés, fournir la photocopie de la licence en cours (course à pied, vélo, duathlon ou triathlon). L'organisation conservera ces certificats pendant un an après la course.

Tout participant ne présentant pas un certificat médical ou une licence devra signer une attestation dégageant toute responsabilité de l'organisateur pour tout accident et pour quel que motif que ce soit.

## Article 6 : Prix et Engagement

### **Parcours adultes :**

- 7,50 € par équipier (soit 15€ par équipe) sur pré-inscription sur le site <http://www.vecquemont.fr/> du 1<sup>er</sup> juin au 28 août 2022.
- 10 € par équipier (soit 20€ par équipe) pour les inscriptions sur place le 4 septembre 2022.

### **Parcours Famille :**

- 5€ par équipier (soit 10€ par équipe) par pré-inscription sur le site <http://www.vecquemont.fr/> du 1<sup>er</sup> juin au 28 août ou sur place le 4 septembre 2022.

### **Parcours Initiation :**

**Gratuit.** Pré-inscription sur le site <http://www.vecquemont.fr/> du 1<sup>er</sup> juin au 28 août ou sur place le 4 septembre 2022.

Les règlements se feront sur place, le 04 septembre, à la remise des dossards. Il sera remis à chaque participant, un maillot, un ticket repas et un billet de tombola.

Chaque équipe devra porter un nom à l'inscription.

Attention le nombre d'équipes est limité à 80, tout parcours confondu.

Rappel : Licences ou certificats médicaux à présenter à la table des inscriptions le jour de l'épreuve. En cas d'absence de ces documents, il vous sera demandé de signer une décharge de responsabilité.

Aucun remboursement ne sera effectué aux équipes absentes.

## Article 7 : Responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'AMP.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé, matériel et équipement. De même en ce qui concerne la perte ou le vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

La réglementation générale est celle de l'UFOLEP.

## Article 8 : Catégories

**Adultes Hommes :** deux hommes de plus de 18 ans (distance au choix de 11 ou 22 kms).

**Adultes Féminines :** deux femmes de plus de 18 ans (distance au choix de 11 ou 22 kms).

**Adultes Mixtes :** une femme et un homme de plus de 18 ans (distance de 11 ou 22 kms).

**Familles :** un jeune de 10 à 15 ans inclus avec un/une adulte de 18 ans et plus (distance unique de 11 kms).

**Initiation :** Tout public 2,5 kms

Des récompenses seront remises à l'issue de la course.

**Article 9 : Programme**

8h00 à 9h00 : remise des dossards.

9h30 : départ des catégories adultes pour le parcours 22 kms.

9h50 : départ des catégories adultes, familles et jeunes pour le parcours 11 kms.

10h00 : Départ parcours initiation 2,5 kms

Podium : 30' après l'arrivée de la dernière équipe de la dernière course.

Ravitaillement sur le parcours à l'issue de la 1ère boucle (11 km) pour la distance 22 km et pour tous à l'arrivée.

**Article 10 : Accès**

Départ et arrivée au terrain de football, accès au 31 avenue des Lilas à VECQUEMONT.

Le cercle d'animation de VECQUEMONT souhaite aux participants une bonne course ainsi qu'une agréable journée.

